

## Campagne Santé février 2021 – 20 % de réduction

---

### Règlement de la promotion

La compagnie d'assurances AGRUPACIÓ AMCI SEGUROS Y REASEGUROS, S.A.U. (dorénavant, « AGRUPACIÓ AMCI »), en collaboration avec l'entité bancaire TARGOBANK, S.A.U. (dorénavant, « TARGOBANK »), les deux appartenant au groupe d'entreprises qui composent Crédit Mutuel Alliance Fédérale, lance une promotion dénommée « Campagne Santé février 2021 – 20 % de réduction » sur tout le territoire espagnol.

Cette promotion est exclusivement réservée aux nouvelles souscriptions de polices d'assurance santé Saludmedic commercialisées sous la marque « Agrupació » conclues par des clients âgés de plus de 18 ans, avec prélèvement automatique sur compte bancaire, entre le **11 février et le 30 juillet 2021**, les deux dates incluses, et avec date d'effet jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2021.

Les clients qui participent à la présente promotion bénéficieront de :

- (i) **20 % de réduction sur la police Santé**, si les conditions suivantes sont remplies :
- Souscrire une police santé **Completemedic ou Clinimedic Plus**.
  - Et, **simultanément**, souscrire une assurance-vie **Completvída, Accesvída, Vída Fix ou Décès**, avec une prime nette minimale annuelle de 120 euros, sauf dans le cas de Vída Fix pour laquelle ce sera la prime totale. Ces polices devront être émises avec un effet non différé.
    - « Sont exclus de la promotion les remplacements de n'importe lequel des produits souscrits de la promotion, c'est-à-dire, les polices qui remplacent une autre déjà existante avec la compagnie d'assurances AGRUPACIÓ AMCI, assurant la/les même/s personne/s.
    - « Cette promotion n'est pas cumulable avec d'autres offres ou promotions qui sont en vigueur pendant celle-ci.
    - « Promotion soumise aux normes de souscription et d'évaluation des risques établies par la compagnie d'assurances AGRUPACIÓ AMCI.
- (ii) **Trente euros (30 €) versés sur compte pour le souscripteur de la nouvelle police de santé**, si les conditions suivantes sont remplies :
- Ouvrir ou être titulaire d'un compte courant « **Cuenta Próxima** » de **TARGOBANK**.
  - **Faire prélever automatiquement le paiement des primes** de la police santé sur ledit compte.

- « Si toutes les conditions objet de la promotion sont remplies, TARGOBANK versera ladite somme sur le compte « Cuenta Próxima » du Souscripteur de l'assurance.
- « Conformément aux dispositions de la réglementation fiscale en vigueur, la somme de trente euros (30€) reçue au titre de cette promotion, sera considérée, pour les titulaires du compte « Cuenta Próxima », comme un rendement de capital mobilier, soumis au taux de retenue en vigueur au moment du versement. Cette retenue sera pratiquée par TARGOBANK S.A.U. et ne sera pas répercutée au bénéficiaire de la promotion. La somme de la promotion versée aux titulaires du compte « Cuenta Próxima », ainsi que la retenue non répercutée, seront considérées comme une perception monétaire et cette information sera soumise à la correspondante déclaration auprès du Trésor Public espagnol par TARGOBANK S.A.U.
- « Le versement aura lieu entre 30 et 45 jours civils approximativement après le dernier jour du mois où le titulaire a ouvert son compte, tant qu'au moment préalable à ce versement, aussi bien la police santé que celle de vie ou décès souscrites demeurent en vigueur et sont à jour dans leur paiement.

**(iii) Si le point (ii) est respecté, trente euros (30€) seront versés sur compte pour chacun des Assurés de la nouvelle police santé indiquée précédemment, si les conditions suivantes sont remplies :**

- **Être un assuré de la nouvelle police santé** susmentionnée, autre que le Souscripteur.
- **Ouvrir ou être titulaire d'un compte « Cuenta Próxima »** de TARGOBANK.

TARGOBANK versera ladite somme sur le compte « Cuenta Próxima » de l'assuré, sur la base de la réglementation fiscale mentionnée et avec des délais et conditions identiques à ceux détaillés au point précédent, tant qu'au moment préalable à ce versement, aussi bien la police santé que celle de vie ou décès souscrites demeurent en vigueur et sont à jour dans leur paiement.

#### **Autres conditions et caractéristiques de la promotion :**

Le présent règlement de la promotion sera à la disposition de tout client ou prospect jusqu'à son achèvement, sur le site Web [www.agrupacio.es](http://www.agrupacio.es) qui informe sur le mode de participation à la promotion.

La participation à la présente promotion implique nécessairement la lecture préalable et l'entière acceptation du présent règlement de la part des participants. En cas de désaccord entre les participants à la promotion et l'interprétation du présent règlement, les litiges pouvant éventuellement surgir seront de la compétence des Cours et Tribunaux de la ville de Barcelone, les participants à cette promotion renonçant expressément à leur propre juridiction et domicile, s'ils sont autres que ceux ici convenus.

Sans préjudice des droits acquis par les clients qui ont déjà souscrit une police bénéficiant de la présente promotion, qui ne seront pas altérés et qui seront respectés dans leur totalité, AGRUPACIÓ AMCI se réserve le droit de modifier à tout moment ses conditions, y compris sa possible annulation avant le délai préétabli, pour des raisons techniques, organisationnelles et/ou de productivité, objectivables, en s'engageant à communiquer 24h à l'avance le nouveau règlement, ses conditions, sa suspension temporaire ou son annulation définitive. Pour les raisons exposées, aucun type de responsabilité ne sera assumé par AGRUPACIÓ AMCI, par TARGOBANK, ni par les entités du groupe d'entreprises Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

AGRUPACIÓ AMCI et les entreprises qui composent Crédit Mutuel Alliance Fédérale se dégagent de toute responsabilité quant aux incidences et événements en tout genre qui peuvent toucher cette campagne promotionnelle, provoqués par une panne du programme informatique due, le cas échéant, à des situations de force majeure (par exemple, impossibilité d'enregistrer un participant, interruption ou perte d'un appel, etc.) et quant aux incidences dont l'origine réside dans des cas de force majeure découlant de causes telles qu'une panne du réseau téléphonique, informatique, électrique, ou provoquées par des agents externes naturels (atmosphériques, climatologiques, épidémiologiques ou par un fonctionnement déficient des compagnies fournissant ces services).

Les employés et les collaborateurs du groupe d'entreprises qui composent Crédit Mutuel Alliance Fédérale (consultables sur le site Web [www.grupo-acm.es](http://www.grupo-acm.es)), ainsi que leurs parents directs (jusqu'au second degré de consanguinité), ne pourront pas participer à la présente campagne promotionnelle.

Conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur sur la protection de données personnelles, les participants à cette promotion sont informés et acceptent que leurs données personnelles fassent l'objet de traitement de la part de la compagnie d'assurances AGRUPACIÓ AMCI, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, S.A., domiciliée à Sant Cugat del Vallès - 08174 (Barcelone), Carretera de Rubí 72-74, Edificio Horizon, en tant que Responsable du Traitement des données personnelles afin de gérer leur participation à la présente promotion, ce qui impliquera la souscription des produits en promotion et le contact et assistance des participants par n'importe quel moyen, même électronique ou téléphonique, pendant son déroulement pour en garantir le correct développement. Si vous décidez de souscrire le compte « Cuenta Próxima » proposé par TARGOBANK, pour bénéficier de la totalité de la présente promotion, et vous nous communiquez l'IBAN de votre compte « Cuenta Próxima » pour le prélèvement automatique sur compte du paiement de la police santé souscrite, AGRUPACIÓ communiquera obligatoirement vos données d'identification à TARGOBANK aux seuls effets que l'entité bancaire procède au versement des 30 € qui vous reviennent du fait de remplir toutes les conditions de la promotion, garantissant ainsi son exécution correcte. Les données seront traitées aux fins mentionnées pendant toute la durée de la promotion puis traitées et conservées conformément aux dispositions de la Politique de Confidentialité d'AGRUPACIÓ AMCI, qui vous sera communiquée pendant le processus de

souscription des produits d'assurance en promotion et qui se trouve disponible de manière permanente au lien suivant <https://www.grupo-acm.es/es/politica-privacidad.html>.

La base juridique qui légitime la compagnie d'assurances pour traiter vos données personnelles aux fins indiquées et pour les communiquer à TARGOBANK est le consentement donné pour participer à la présente promotion et la correcte exécution des dispositions du présent règlement de la promotion, qui régissent contractuellement la relation entre vous et la compagnie d'assurances.

En outre, et conformément à la réglementation en matière de protection de données, la personne intéressée pourra révoquer à tout moment son consentement et exercer, le cas échéant, les droits d'accès, rectification, effacement, opposition, et demander la portabilité et le traitement limité de ses données, moyennant un écrit adressé à la compagnie d'assurances en question, accompagné de son identification, à l'adresse postale indiquée ou à l'adresse électronique [protecciondatosgacm@gacm.es](mailto:protecciondatosgacm@gacm.es).

Enfin, si la personne intéressée a des questions concernant le traitement de ses données personnelles et l'exercice des droits reconnus, elle pourra s'adresser au Délégué à la Protection de Données de la compagnie d'assurances correspondante moyennant un écrit, accompagné de son identification, adressé à son attention à l'adresse postale de la compagnie d'assurances ou à l'adresse électronique [dpogrupoacm@gacm.es](mailto:dpogrupoacm@gacm.es) ; ou présenter une réclamation auprès de l'Agence Espagnole de Protection de Données (C/ Jorge Juan, num. 6 28001- Madrid [www.aepd.es](http://www.aepd.es)).

Sant Cugat del Vallès, le 11 février 2021.

\*\*\*\*\*